

Ce règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

1. COMITÉ D'ORGANISATION

- 1.1. Le championnat régional est organisé par la Ligue Ile-de-France de Badminton (LIFB). Elle établit et diffuse le calendrier et la plaquette de la compétition. Elle prend en charge les inscriptions et met en ligne sur le site de la ligue, les convocations et le plan d'accès au(x) gymnase(s) proposé(s) par le club hôte. Elle applique le règlement, règle les litiges et prononce d'éventuelles sanctions en accord avec le ou les Juge-Arbitre(s).
- 1.2. Le ou les Club(s) hôte(s) assure(nt) la préparation de la ou des salle(s) en conformité avec le cahier des charges et propose(nt) une buvette pour la restauration des participants. Il(s) assure(nt) la tenue de(s) table(s) de marque.

2. GÉNÉRALITÉS

- 2.1. Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 2.2. Le numéro de dossier du tournoi est le suivant : 2501253
- 2.3. La compétition se déroulera selon les dernières règles et les derniers protocoles sanitaires. Chaque participant (joueurs, conseillers, spectateurs, organisateurs.) pourra se voir refuser l'accès à la salle s'il ne respecte pas les règles sanitaires mises en place.
- 2.4. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, doit être en possession de sa licence-joueur de la LIFB et ne pas être suspendu à la date de la compétition.
- 2.5. Les décisions du (ou des) Juge-Arbitre(s) désigné(s) sont sans appel. Les Juge-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le règlement de la compétition
- 2.6. Les JA de cette compétition sont désignés par la LIFB et sont Sébastien HERBERT, Sylvie LE DOUARON et Emy RODA. Le GEO est Paul-Alexandre BALANA
- 2.7. Informations clés :
 - Date de la compétition : 6 et 7 décembre 2025
 - Lieu de la compétition : Gymnase Gaston Barret, Avenue Georges Pompidou, Bondoufle
 - Nombre de terrains : 14
 - Nombre maximum de joueurs : 600
 - Date d'ouverture des inscriptions : 6 octobre 2025 à 15h
 - Date limite des inscriptions : 6 novembre 2025 à 23h59
 - Date du tirage au sort : 21 novembre 2025
 - Convocation : 25 novembre 2025
 - Volant officiel : RSL 3
 - Coûts inscriptions : 1 tableau : 17€ | 2 tableaux : 23€ | 3 tableaux : 28€.

3. SÉRIES ET TABLEAUX

- 3.1. Le **Championnat Régional Vétérans Jean-Pierre JACOT** est une compétition régionale qui s'adresse aux meilleurs joueurs d'Ile-de-France de la catégorie Vétérans, telles que définies par la FFBaD.
- 3.2. Les séries sont organisées par catégories d'âge à savoir Vétérans 1 (V1), Vétérans 2 (V2), Vétérans 3 (V3), Vétérans 4 (V4), Vétérans 5 (V5), Vétérans 6 (V6), Vétérans 7 (V7), Vétérans 8

et plus (V8) dans les tableaux de Simple Homme (SH), Simple Dame (SD), Double Hommes (DH), Double Dames (DD) et Double Mixtes (DM); répartis selon les modalités suivantes :

SIMPLE	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	V8 et +
DOUBLE	V1	V2	V3	V4	V5-V6		V7-V8 et +	

3.3. Surclassement

- Le surclassement est libre d'une catégorie de tableau. (*Exemple : Un joueur V3 peut se surclasser dans une catégorie de simple en V2, en double un joueur V7-V8+ peut se surclasser dans la catégorie V5-V6.*)
- Cependant, dès lors qu'un joueur se surclasse en simple, il doit se surclasser dans la même catégorie dans ses autres tableaux.

3.4. Tous les joueurs peuvent s'inscrire sur 3 tableaux. Cependant l'organisation se réserve le droit de limiter la participation selon les contraintes de capacité d'accueil. Le cas échéant, cette limitation sera communiquée à l'ouverture des inscriptions.

3.5. Format des tableaux

- Dans la mesure du possible, les tableaux se joueront en poule suivi d'une phase d'élimination directe.
- Cependant, en fonction du nombre de terrains et du niveau de remplissage de la compétition certains tableaux pourront se jouer en élimination directe.

3.6. Chaque catégorie d'âge pourra être divisée en différentes séries, en fonction des inscriptions. Toutes les séries (top) comprendront 3 à 12 joueurs. Le comité d'organisation se réserve le droit d'accepter plus de 12 joueurs dans une série si le nombre d'inscrits et le nombre de terrains le permettent.

3.7. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper 2 catégories d'âge si le nombre d'inscrits de l'une des catégories est inférieur à 4.

4. INSCRIPTIONS

4.1. Les inscriptions doivent se faire obligatoirement sur BadNet avec un paiement en ligne.

4.2. Le CPPH à la date limite des inscriptions est utilisé pour déterminer, quand cela est utile, les joueurs sélectionnés et les joueurs en liste d'attente.

4.3. Sélection des participants

- La LIFB se réserve le droit de sélectionner un joueur, joueuse ou paire pour chaque tableau.
- Les places restantes sont ensuite attribuées par ordre de classement au CPPH (i.e. mode Elite de sélection)

4.4. Le CPPH à la date du tirage au sort sera pris en compte pour la désignation des têtes de série.

5. FORFAITS

5.1. Tout joueur s'inscrivant à la compétition doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

5.2. Tout joueur ne pouvant être présent le jour de la compétition doit en faire part par écrit à la Ligue dans les plus brefs délais.

- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé pour ses frais d'inscription ;

- si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire de la Ligue rempli. La ligue procédera alors au remboursement des frais d'inscription si le justificatif est accepté.
- 5.3. Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant ou demander à l'organisateur de lui trouver dans la mesure du possible un nouveau partenaire. Sans retour du joueur concerné, l'organisateur maintiendra son inscription et lui trouvera si possible un partenaire afin de compléter la paire.

6. DÉROULEMENT

- 6.1. Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 23h et/ou le dimanche de 7h30 à 21h.
- 6.2. Les convocations sont envoyées par courriel et seront disponibles en ligne sur les outils informatiques de gestion de compétition. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 6.3. Tout joueur doit pointer dès leur arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 6.4. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 6.5. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 6.6. Les volants seront à la charge des joueurs sauf pour les finales. La Ligue fournira les volants des finales.
- 6.7. Les matchs se joueront au meilleur des 3 sets comme défini par l'article 7 des règles du badminton.
- 6.8. Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier proposé et affiché l'est uniquement à titre indicatif.
- 6.9. Les matchs seront soit arbitrés par des arbitres officiels, soit en auto-arbitrage. Lors de match en auto-arbitrage, un joueur peut à tout moment faire appel au Juge Arbitre qui si possible désigne un Arbitre ou faisant office.
- 6.10. Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 4 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 6.11. Pour tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains, se référer aux recommandations du ou des Juge-Arbitre(s).
- 6.12. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 6.13. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 6.14. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement aux vues ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.
- 6.15. La participation au Championnat Régional Vétéran requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement